



Formation Nagez Forme Santé 2024-2025

INFAN-FFN



**Du 25 au 29 novembre
2024 et du 3 au 7
février 2025**





Dans le cadre de son dispositif "Natation Santé", la Fédération Française de Natation propose une nouvelle formation fédérale d'éducateur Nagez Forme Santé.

Le titulaire du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé intervient auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadre en vue d'obtenir ou de maintenir un capital santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie.



CONTENUS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concevoir un projet pédagogique adapté à un public spécifique
- Organiser des activités en vue d'une pratique physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive
- Intégrer l'activité NFS dans le projet de développement du club
- Identifier les risques potentiels liés à la spécificité des publics
- Encadrer tout public pour le maintien de son capital santé et encadrer un public atteint d'affection chronique pour améliorer sa qualité de vie et/ou limiter l'évolution de la maladie

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Connaissance de l'environnement et organisation du système de santé publique
- Connaissance des publics en prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Apports de connaissances sur les principales maladies chroniques et affections longue durée (cancers, diabètes, pathologies cardiaques, respiratoires etc...)
- Connaissance du club et méthodologie de projet
- Construction de séances adaptées

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se compose des unités capitalisables suivantes :

- UC1 : être capable de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- UC2 : être capable de maîtriser les connaissances et techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC3 : être capable de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun
- Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé
- Concevoir, conduire et évaluer un projet de natation adaptée au sein du club



PUBLICS ET PRÉREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Sélection

3-Positionnement

4-Entrée en formation

PUBLICS VISÉS

Cette formation s'adresse aux éducateurs licenciés en club FFN, sous conditions de diplômes (cf. Pré-requis d'inscription).

Les candidatures de personnes extérieures au réseau FFN seront étudiées par les experts Natation Santé et l'INFAN. Une attestation de suivi de formation sera remise.

PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit pouvoir justifier, au moment de l'inscription, des pré-requis suivants :

- Avoir 18 ans
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire a minima du PSE1 à jour de la formation continue
- Être titulaire au minimum d'un BF3 à jour de la formation continue ou d'un diplôme d'État ou Titre à Finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue
- Être capable de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, veuillez cliquer [ICI](#) et renvoyer les justificatifs ci-dessous à vincent.vacherat@ffnatation.fr **au plus tard vendredi 15 novembre 17h00** :

- Pièce d'identité
- Photo d'identité au format numérique (JPEG/JPG de préférence)
- Licence FFN 2024-2025
- Diplôme ou titre à finalité professionnelle, ou BF3 à jour de la formation continue
- PSE1 à jour de la formation continue
- Certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, de moins de 3 mois
- Attestation justifiant du passage d'un test de sécurité réglementaire, de moins de 3 mois

ANALYSE DES BESOINS

L'analyse des besoins est réalisée lors du questionnaire d'inscription.

POSITIONNEMENT

Un questionnaire d'auto-positionnement est rempli lors de l'inscription par le stagiaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- UC1 et 3 : dossier + oral
- UC2 : QCM + épreuve orale + test de sécurité

AGRÉMENT NAGEZ FORME SANTÉ

Les clubs disposant d'un éducateur certifié Nagez Forme Santé peuvent solliciter l'agrément Nagez Forme Santé auprès de leur ligue.

ORGANISATION DE LA FORMATION

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des certifications
Du 25 au 29 novembre 2024 et du 3 au 7 février 2024	68 heures	Le 15 novembre 17h00	À définir

LIEU

La formation en centre aura lieu au siège fédéral au 104, rue Martre 92110 CLICHY. La mise en pratique aura lieu à la piscine de Clichy au 34, rue Valiton 92110 CLICHY.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Intervention d'experts
- Mises en situation
- Retours d'expériences

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS A L'ACTION

La formation se déroule entièrement en présentiel. La salle de cours de l'INFAN dispose du matériel nécessaire à l'action de formation. Des supports pédagogiques seront mis à disposition des stagiaires, principalement en format numérique.

4 heures de formation auront lieu en bassin.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve 1 : épreuve écrite et orale

Cette épreuve est réalisée à partir d'un dossier relatif à la conception (réelle ou prévisionnelle) du projet Nagez Forme Santé d'un club. Ce document servant de base à une épreuve orale d'une durée de 20 minutes maximum permettant d'évaluer les capacités du candidat à concevoir le projet et à s'intégrer dans un parcours de soins.



- Étape 1 : Rédaction d'un dossier portant sur la conception d'un projet de l'activité Nagez Forme Santé au sein d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins
- Étape 2 : épreuve orale d'une durée de 20 minutes maximum.

Cette épreuve permet de valider l'UC1 et l'UC3 du BF d'éducateur Nagez Forme Santé.

Épreuve 2 : épreuve écrite, orale et test de sécurité

- Étape 1 : Un écrit, sous la forme d'un QCM portant sur les connaissances essentielles relatives aux caractéristiques de l'ensemble des différentes pathologies chroniques. Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation
- Étape 2 : Épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum, relative aux connaissances nécessaires pour l'encadrement d'une natation adaptée et aux connaissances liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé.
- Étape 3 : Test de sécurité. La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Cette épreuve permet de valider l'UC2 du BF d'éducateur Nagez Forme Santé.



SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

SUITES DE PARCOURS

Le titulaire du Brevet Fédéral Nagez Forme Santé permet à son club d'intégrer les réseaux sport-santé de son territoire.

PASSERELLES

Ce Brevet Fédéral ne permet pas, seul, d'encadrer contre rémunération, ni de bénéficier d'allègements pour d'autres diplômes fédéraux.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet Fédéral d'Éducateur Nagez Forme Santé. Les deux années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN. La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé est soumise au suivi de la formation continue. Cette formation continue comprend a minima :

- Une demi-journée de secourisme et sécurité en piscine : pratique du test de sécurité et mises en situation pratique
- Une demi-journée pédagogique.

De plus, il est important de rappeler que les personnes doivent maintenir à jour la formation continue de leur diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1).



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.
Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements :
Frédérique CROCHARD frederique.crochard@ffnatation.fr

€ TARIF ET FINANCEMENT

TARIF

ATTENTION : la formation fera l'objet d'une demande d'action collective à l'AFDAS. Cette demande sera portée par l'INFAN. Par conséquent, merci de ne pas procéder au paiement avant le retour de l'AFDAS.

Si la demande d'action collective est refusée, le paiement sera possible via le lien ci-dessous. Les différentes modalités de financement sont présentées dans le paragraphe Financements.

Le coût de la formation est de 1 200€ + 50€ de frais d'inscription.

FINANCEMENTS

Pour les éducateurs(trices) salarié(e)s

La formation peut être prise en charge à 100% par l'AFDAS via le plan de développement des compétences. Le cas échéant, merci de demander un devis à vincent.vacherat@ffnatation.fr

Un tutoriel pour la demande AFDAS est disponible ici : <https://t.ly/jLW5N>

Pour les autres

Dans tous les autres cas, le coût de la formation est à votre charge (1200€ + 50€ d'inscription). Le règlement se fait sur la plateforme HelloAsso (vous pouvez modifier votre contribution au fonctionnement de la plateforme en cliquant sur le bouton Modifier) : <https://shorturl.at/ERvLb>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont téléchargeables [ICI](#).



CONTACTS

Référent pédagogique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent administratif	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent technique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent handicap	Frédérique CROCHARD	frederique.crochard@ffnatation.fr	06.82.84.23.21

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

Tel : 01.70.48.45.24

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

Email INFAN : infan@ffnatation.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75



Référent COVID	Valérie GICQUEL	valerie.gicquel@ffnatation.fr	01.70.48.45.14
----------------	-----------------	-------------------------------	----------------



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'éducateurs accueillis	52
Nombre d'éducateurs admis	50
Taux de réussite à la certification	100%
Taux d'échec à la certification	0%
Taux d'abandon	4%
Taux de satisfaction	100%
Taux de retours d'enquêtes	100%